

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-045

du 08 octobre 2020

n°045

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (38) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Joannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Madame Sophie GUEGUEN

OBJET : Participation de la commune de Châtellerault au projet DEMOS pour l'année 2020

Le dispositif DEMOS est entré dans sa dernière année. Il a permis à des enfants de 7 à 12 ans issus de secteurs géographiques éloignés de toute offre culturelle et artistique ou de quartiers prioritaires au sens de la politique de la Ville, d'avoir accès à une éducation musicale au moyen d'une pédagogie adaptée et collective.

Les enfants et les familles profitant de ce dispositif sont accompagnés par des acteurs sociaux et sociaux-culturels de proximité.

Cette action contribuant, entre autre, à soutenir la fonction parentale, elle trouve pleinement sa place dans la politique enfance et jeunesse conduite par la collectivité. La commune de Châtellerault s'est donc inscrite en 2017 dans ce projet porté par Grand Châtellerault avec l'OCNA et la Philharmonie comme partenaires. Ainsi, trois groupes de quinze enfants ont été constitués sur la commune : Ozon, Les Renardières et la MPT/les Minimes.

Au cours de l'année 2020, les enfants ont bénéficié de cette éducation musicale jusqu'en juin, des visioconférences ont été mises en place pendant le confinement afin de maintenir cet enseignement, et un week-end de restitution et de clôture a eu lieu les 12 et 13 septembre 2020.

Pour cette dernière année, une subvention de 1 500 € est demandée à chaque commune afin de contribuer au financement de cette opération.

* * * * *

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-045

du 08 octobre 2020

n°045

page 2/2

CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de Grand Châtellerault,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à Grand Châtellerault une subvention de 1 500 € pour l'année 2020
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire : 33/657351/5100

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

